

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE

ÉQUIPEMENTS À TROTINETTE ÉLECTRIQUE

OBLIGATOIRES
RECOMMANDÉS

Vêtement réfléchissant obligatoire
la nuit ou si la visibilité est réduite,
recommandé le reste du temps



1 PERSONNE



14 ANS
MINIMUM



CASQUE AUDIO
INTERDIT



TROTTOIRS
INTERDITS

VITESSE DU VÉHICULE
LIMITÉE À 25 KM/H
(PAR CONSTRUCTION OU PAR BRIDAGE)

Casque

Avertisseur sonore

Système de freinage

Feux de position
avant et arrière

Catadioptres
arrière et latéraux

